

BILLET

Au plus tard
en 2022

Ils ne savent pas quand ils vont faire leurs cartons, les élus et salariés du CSE (ex-CE) de PSA Sochaux-Belchamp dont le siège est en vente depuis juillet dernier (**lire ci-contre**). « On partira quand on aura trouvé un acheteur », lâche Eric Peultier (FO). « En tout cas, on a pour objectif de se rapprocher des salariés au plus tard à échéance de Sochaux 2022. » À l'intérieur du berceau du lion, un bâtiment a été pressenti pour les accueillir tous, « mais rien n'est définitif », poursuit-il. « Le site est en train de subir une telle mutation que tout peut encore changer. Autrefois, on avait une antenne du CE dans ce que l'on appelait le "building", mais ce bâtiment a été détruit l'an passé (N.D.L.R. : créée il y a une vingtaine d'années, l'antenne du site de Belchamp existe toujours). » La CGT réclame quant à elle « un logement convenable, soit dans les locaux actuels que la direction rachèterait, soit sur le site sochalien avec un accès facile pour les familles et les retraités. » Et si le bâtiment de 1 800 m² (avec 58 ares de terrain et un parking de 57 places) ne trouvait pas preneur ? « On peut imaginer de rester sur place et d'en louer une partie, mais on n'en est pas là », tempère Eric Peultier. La mise à prix est peut-être excessive : 2,4 millions d'euros. « C'est un prix de départ » précise-t-il. Qui n'a pas été fixé au doigt mouillé, mais par une agence immobilière.

Alexandre BOLLENGIER

SOCHAUX Social

Vente des locaux du CE de PSA : « Un scandale et un gâchis »

Jamais on n'aurait dû en arriver là. C'est en tout cas ce qu'affirme la CGT du site PSA de Sochaux-Belchamp après l'annonce, en juillet dernier, de la mise en vente du siège du CE (aujourd'hui CSE).

Annoncée mi-juillet, la mise en vente du bâtiment du CE du site PSA de Sochaux-Belchamp, « c'est l'histoire d'un scandale et d'un gâchis qui durent depuis des décennies », déplorent les cégétistes Jérôme Boussard et Bruno Lemerle. « C'est la conséquence d'une violation de l'accord de 1966. »

« Un loyer illégal »

Coup d'œil dans le rétroviseur : le 24 mars de cette année-là, la CGT, majoritaire au Comité d'établissement (CE) de Peugeot (ancêtre du CSE), a signé avec la direction du berceau du lion un accord fixant le pourcentage de la subvention destinée aux activités sociales et culturelles (aides aux familles, vacances, spectacles...), soit 1,37 % de la masse salariale (un pourcentage toujours en vigueur).

« L'accord prévoyait que le CE fut logé gratuitement dans des locaux appartenant à l'entreprise », rappellent les deux hommes. « À l'époque, il s'agissait d'un "hôtel Peugeot" situé sous le Fort Lachaux, à Sochaux. Le CE n'avait que l'éclairage et le chauffage à payer. »

1983 à présent : changement de majorité au CE avec la prise



Les élus du CSE de PSA (ex-CE) occupent ce bâtiment de 1 800 m², situé 1 rue Centrale à Sochaux, depuis début janvier 1999. Photo ER/Lionel VADAM

de pouvoir de l'Entente FO/CFTC/CFE-CGC (avec un élu CFDT pour secrétaire jusqu'en 1987). « Pour des raisons toujours inavouées, et en violation de l'accord de 1966 », enchaînent-ils, « la nouvelle équipe a décidé de verser à la direction un loyer annuel de 400 000 francs. »

Un déménagement pour échapper à la justice ?

La CGT avait alors contesté en justice cette décision « contraire aux intérêts du CE et des

salariés ». Après plusieurs années de procédure, le tribunal de grande instance de Montbéliard a annulé le versement du loyer (jugements des 23 janvier 1997 et 20 mai 1999).

« La direction a été condamnée à rembourser 6,2 millions de francs au CE », détaillent-ils. « La justice lui a demandé, soit de reprendre la jouissance du logement mis gracieusement à disposition du CE, soit de déterminer avec lui l'augmentation compensatoire de

la subvention versée. » Or, « la majorité FO/CFTC/CFE-CGC a refusé de faire appliquer le jugement et n'a jamais réclamé les sommes qu'elle était en droit de récupérer. »

La CGT va plus loin : « Pour se mettre à l'abri de la justice, direction et majorité du CE ont décidé en 1997 la construction du siège actuel, au frais du CE. La première s'est débarrassée de sa dette de 6,2 millions de francs en versant deux millions de participation pour cette construction et s'est déchargée pour plusieurs décennies de son obligation de loger gratuitement le CE ou d'augmenter la subvention. »

Elle conclut : « Aujourd'hui, la majorité du CSE découvre un peu tard que les charges et les coûts d'entretien du bâtiment ne sont plus supportables. Bien sûr, la baisse des effectifs en CDI de l'usine et la diminution concomitante de la subvention versée par l'entreprise sont en cause, mais la situation actuelle ne serait jamais arrivée si l'accord de 1966 avait été respecté. »

À ce jour, les locaux du CSE (1 800 m²) n'ont pas trouvé de repreneur.

Alexandre BOLLENGIER

La réaction des mis en cause par la CGT

■ Les syndicats FO (Eric Peultier), CFTC (Jean-Luc Ternet) et CFE-CGC (Christelle Toillon)

« Les sommes investies dans la pierre ne se perdent pas : l'argent de la vente des locaux sera réinjecté dans les comptes du CSE et servira à pérenniser les aides aux salariés. Depuis 1982, l'employeur verse au comité d'entreprise une subvention de fonctionnement correspondant à 0,2 % de la masse salariale brute. C'est ce budget de fonctionnement qui sert à couvrir les frais générés par le bâtiment. La subvention de 1,37 % servant aux activités sociales et culturelles (aides aux salariés) n'est pas impactée. Accord de 1966 ou pas, la direction a toujours mis des locaux à disposition du CSE (ex-CE). Pour

Sochaux 2022, nous avons fait le choix de rapprocher le siège du CSE des salariés. La direction continuera à assurer ses obligations. »

■ La direction de PSA Sochaux

« La majorité actuelle du CSE, soucieuse de la qualité des prestations qu'elle fournit aux salariés, doit adapter ses frais de fonctionnement à l'évolution des effectifs du site. L'une des solutions qui se présente à elle est la vente du bâtiment du CE dont elle est propriétaire. L'argent de la vente lui reviendra. Dans cette hypothèse, la direction a indiqué au CSE qu'elle mettrait à sa disposition des locaux à l'intérieur du site, à titre gracieux, comme la loi le prévoit. »

bloc-
notes

MONTBÉLIARD

Alcooliques anonymes

1, avenue Chabaud-Latour.
Tous les jeudis de 20 h à 21 h 30.
Tél. 07 61 54 38 92.

Commissariat de police

2, avenue du Maréchal-De-Latre-De Tassigny.
Permanence téléphonique 24 heures/24.
Tous les jours sauf le samedi et le dimanche.
Tél. 03 81 91 00 91.

Police secours

Tél. 17 (ou 112 depuis un mobile).
Tous les jours.